



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 mars 2012  
Français  
Original : anglais

---

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Compte rendu analytique de la 1<sup>re</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 23 février 2012, à 10 heures

*Président par intérim* : M. Fernandez-Taranco . . . . . (Sous-Secrétaire général)

*Président* : M. Morejón . . . . . (Équateur)

## Sommaire

Ouverture de la session par le Sous-Secrétaire général

Adoption de l'ordre du jour

Élection du Bureau

Organisation des travaux

Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### **Ouverture de la session par le Sous-Secrétaire général**

1. **Le Président temporaire** lit un communiqué du Secrétaire général adressé au Comité spécial.

2. La création de nouvelles nations souveraines a été considérée comme l'un des plus importants mouvements de libération de l'histoire, mais le processus de décolonisation n'est pas achevé. Seize territoires non encore autonomes, abritant près de 2 millions d'habitants, demeurent aujourd'hui dans une situation de colonisation. Pour que la communauté internationale puisse avancer en aidant ces territoires à parvenir à l'autodétermination, tous les acteurs concernés, y compris le Comité spécial, les autorités administrantes et les territoires non encore autonomes, doivent s'engager dans ce processus de façon constructive. Le Comité spécial est en mesure de développer des approches innovantes et de créer de nouvelles dynamiques et doit travailler en collaboration avec les autorités administrantes et les territoires non encore autonomes, au cas par cas, pour forger des partenariats pragmatiques afin de parvenir à la décolonisation complète. Pour ce faire, il conviendra d'intensifier et d'améliorer la communication, aussi bien officielle qu'informelle, entre le Comité spécial et les autorités administrantes. Le Secrétariat continuera d'assister le Comité spécial dans la mise en œuvre de son programme de travail annuel. Le Secrétaire général souhaite au Comité spécial toute la réussite qu'il mérite pour l'année à venir.

### **Adoption de l'ordre du jour**

3. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Élection du Bureau**

4. *Sont élus par acclamation M Morejón (Équateur) au poste de Président, M. Núñez Mosquera (Cuba) et M. Touray (Sierra Leone) aux postes de Vice-Président, et M. Ja'afari (Syrie) au poste de Rapporteur.*

5. *M. Morejón (Équateur) prend la présidence.*

6. **Le Président** dit que les grands principes de la politique étrangère de l'Équateur résident dans l'égalité juridique des États, la solidarité, la coexistence pacifique, la souveraineté, l'intégrité et l'autodétermination des peuples. Son Gouvernement

invite les États à mettre au point des stratégies permettant d'atteindre l'un des principaux objectifs de l'humanité au XX<sup>e</sup> siècle, à savoir l'élimination du colonialisme et la naissance d'un monde constitué de peuples libres et indépendants. Le Comité spécial devrait engager un dialogue avec tous les acteurs concernés, y compris les territoires non encore autonomes et leurs autorités administrantes, pour définir un plan d'action pour chaque processus de décolonisation.

7. La mise en œuvre de la Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme est un défi du point de vue du développement, et le Comité spécial devra tenir compte, dans ses activités, des principales questions économiques, sociales et environnementales, notamment à l'approche de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Les territoires non encore autonomes ne doivent pas être exclus de cet examen car ils subissent eux aussi les conséquences du changement climatique et des crises économiques et financières internationales. Le Comité spécial doit donc s'efforcer de renforcer sa coopération avec ces territoires et s'assurer que son aide est aussi efficace que possible.

8. Les travaux du Comité spécial ont pour principal objectif de collecter des informations sur les territoires non encore autonomes. Le séminaire régional 2012, qui sera organisé dans la zone Pacifique, permettra aux participants d'échanger des informations sur la situation de ces territoires. Le Comité spécial doit également étudier d'autres possibilités pour le débat d'idées, notamment sous forme de missions spéciales, de tables rondes et de réunions. À cet égard, une réunion informelle pourrait se tenir à New York, afin que les membres du Comité spécial et les représentants des autorités administrantes puissent examiner certains cas en particulier.

9. Les délégations devraient participer davantage aux activités afin de soutenir la Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, pour faire en sorte que les 2 millions de personnes (ou presque) qui vivent encore sous l'emprise du colonialisme puissent espérer un avenir fait de liberté et d'indépendance.

### **Organisation des travaux (A/AC.109/2012/L.1 et L.2)**

10. **Le Président** attire l'attention sur une note du Secrétaire général contenue dans le document A/AC.109/2012/L.1, énumérant les résolutions et

décisions concernant les travaux du Comité spécial pour l'année en cours. Le Comité spécial a également sous les yeux, pour information, le document A/AC.109/2012/L.2, contenant une note du Président sur l'organisation de ses travaux, son programme de travail et son calendrier.

11. À cet égard, il précise que ce qui est proposé dans ce document n'est qu'une ébauche de calendrier et que des consultations ont encore lieu pour tenir compte au mieux des intérêts de tous les acteurs concernés dans la programmation des travaux du Comité spécial, notamment en ce qui concerne sa session de fond. La proposition finale de programme de travail sera envoyée aux délégations en temps utile.

12. En ce qui concerne le calendrier pour les questions de fond contenu dans le document A/AC.109/2012/L.2, il souligne que le Comité spécial examinera la question des Îles Malouines le 14 juin 2012, lors de réunions auxquelles prendront part le Ministre des affaires étrangères et du culte d'Argentine et sa délégation.

13. Il considère que le Comité spécial souhaite adopter sa proposition d'organisation des travaux pour l'année en cours, telle que révisée oralement, étant bien entendu que le Comité spécial pourra, par la suite, modifier le calendrier des réunions en fonction des besoins.

14. *Il en est ainsi décidé.*

15. **M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que, bien que le Comité spécial œuvre depuis trois décennies à la réalisation de ses objectifs, seize territoires figurent encore sur la liste des Nations Unies des territoires non encore autonomes. Il invite les autorités administrantes à travailler avec le Comité spécial pour avancer sur ces questions. Sachant que le séminaire régional sera organisé dans la zone Pacifique en 2012, il propose que le Comité spécial étudie l'organisation d'un prochain séminaire en Équateur, patrie du Président.

16. **M. Núñez Mosquera** (Cuba), s'exprimant en tant que Vice-Président, dit que son pays est engagé dans la lutte contre le colonialisme. La Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme sera synonyme de changement dans les travaux du Comité spécial, et Cuba redoublera d'efforts pour garantir que le Comité spécial atteindra ses objectifs.

17. **M. Touray** (Sierra Leone) dit qu'il se réjouit d'assurer ses fonctions de Vice-Président du Comité spécial et qu'il le fera avec toute la diligence requise.

18. **M. Daou** (Mali) dit que la délégation de son pays se réjouit de travailler avec le Comité spécial et son Président pour atteindre les objectifs fixés dans le programme de travail.

#### Questions diverses

19. **Le Président** déclare que, conformément à la décision de l'Assemblée générale, les réunions du Comité spécial seront convoquées sans le quorum prévu par les articles 67 et 108 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Le Comité spécial pourra ainsi déclarer ses séances ouvertes et poursuivre ses travaux sans le quorum requis. Toutefois, la présence d'une majorité de membres sera nécessaire pour prendre une décision, quelle qu'elle soit.

20. Il sera procédé à des consultations officieuses pour examiner les questions concernant l'organisation du prochain séminaire régional du Comité spécial, qui aura lieu dans la zone Pacifique à la mi-mai 2012.

*La séance est levée à 10 h 50.*